



Montréal, le 23 mars 2007

Régime d'intéressement de 2006 :

L'entreprise atteint d'excellents résultats!

Le conseil d'administration du 16 mars dernier a approuvé les résultats des objectifs de 2006. La moyenne pondérée pour le président, basée sur les objectifs corporatifs, est de 94,05%. De plus, le déclencheur financier basé sur les bénéfices de l'entreprise a été atteint.

Le Régime d'intéressement vise à reconnaître la contribution de tous les employés à la performance de l'entreprise. Il prend appui sur l'atteinte des objectifs corporatifs et non sur des objectifs individuels.

Le calcul du boni varie selon le groupe d'emploi. Conformément à l'article 15,07 de notre convention collective, la prime sera donc de 4,32% pour l'année 2006. Cette prime est calculée sur le salaire annuel de base au 31 décembre et au prorata des heures régulières rémunérées.

Ce pourcentage se décompose ainsi :

- 2,82 % selon les résultats reliés aux objectifs corporatifs (soit 94,05% du maximum prévu de 3%) et,
- 1,50 % en vertu du déclencheur financier.

Ce boni, entièrement admissible au calcul de la rente de retraite, sera versé à la paye de la période 9, soit celle du 26 avril 2007.

Pour plus de détails sur ce calcul, communiquez avec le CARA.

Félicitation à tous nos membres

Benoit Bouchard
Président